

Conditions Générales de Vente

Dispositions Générales

Ces Conditions Générales régissent les relations juridiques entre le Client et tradu-SO et prévalent sur les conditions générales du Client.

Traduction, Relecture et Révision (« livrables »)

Devis

1. Les devis sont valables pour une durée standard de 90 jours à compter de la date du devis, sauf indication contraire sur le formulaire de devis. Une acceptation formelle et écrite du devis est nécessaire pour le commencement du travail.
2. Les devis sont basés sur le matériel de source et les instructions du Client. Le comptage des mots est toujours réalisé dans la langue « source » à l'aide d'un logiciel de traitement de texte reconnu (Microsoft Office, par exemple) et détermine le prix indiqué. Bien que tout soit fait pour rendre les devis aussi précis que possible, tradu-SO se réserve le droit de réviser les termes du devis si le livrable nécessite beaucoup plus de travail que prévu. tradu-SO se réserve le droit de repousser la date de livraison en conséquence et informera le Client de la date de livraison modifiée. Si le Client n'approuve pas ces modifications, tradu-SO facturera les travaux réalisés à la date de réponse du Client.

Après l'acceptation du devis

3. En acceptant le devis, le Client accepte les conditions générales énoncées sur ce site Web, et ceci constitue le fondement de l'« accord » entre tradu-SO et le Client.
4. Après acceptation du devis par le Client, tradu-SO accusera réception de la tâche confiée et s'engagera sur une date de livraison. tradu-SO se réserve le droit de sous-traiter certaines tâches pour respecter les délais de livraison. Les sous-traitants seront soigneusement sélectionnés par tradu-SO et seront liés par les mêmes conditions générales. Tous les travaux sous-traités seront examinés et révisés en interne.
5. Dans le cas où la partie qui signe l'accord (devis) est différente du Client avec qui tradu-SO a conclu un accord, tradu-SO, à sa discrétion, se réserve le droit : soit d'annuler le contrat et de facturer les frais engagés ; soit de modifier les modalités de paiement et conditions du contrat ; soit de réviser le tarif des services.

Délais et livraison

6. tradu-SO fera tout son possible pour respecter les délais convenus. Cependant, tradu-SO se réserve le droit de modifier les délais si la nature ou l'ampleur des travaux entrepris diffère sensiblement de l'accord. Dans ce cas, tradu-SO informera le Client de la nouvelle date de livraison.
7. Tout retard dans la fourniture par le Client des textes à traduire peut également retarder la date de livraison (à la discrétion de tradu-SO).
8. Si une date de livraison fixe est expressément convenue par écrit et si tradu-SO ne parvient pas à s'y conformer pour des raisons autres que des circonstances indépendantes de sa volonté (force majeure), et si le Client ne peut pas raisonnablement s'attendre à accepter davantage de retard, le Client pourra résilier le contrat unilatéralement. Cependant, dans ce cas, tradu-SO n'aura aucune indemnité à payer. Ces annulations n'affectent pas l'obligation qui incombe au Client de payer pour le travail déjà effectué.
9. Sauf convention contraire entre tradu-SO et le Client, le livrable sera envoyé par voie électronique.
10. La livraison est réputée avoir eu lieu au moment où le livrable est envoyé.
11. Les méthodes de livraison autres qu'électroniques encourent des frais supplémentaires.

Paiements

12. Les nouveaux Clients sont tenus de fournir un dépôt de garantie de 30% dès l'acceptation du devis. Les Clients réguliers peuvent arranger des conditions particulières avec tradu-SO directement.

13. Les grands projets (livres, manuels, etc.) nécessitent un dépôt de garantie et des paiements intermédiaires selon un échéancier de paiement préétabli.
14. Délais de paiement : Le Client s'engage spécifiquement à respecter l'échéancier de paiement de tradu-SO comme indiqué sur la facture. Lorsque l'échéancier de paiement du Client va au-delà des délais de paiement fixés par tradu-SO, l'échéancier de paiement de tradu-SO est celui qui s'applique.
15. Si tradu-SO accepte explicitement l'échéancier de paiement du Client, tradu-SO se réserve le droit d'ajouter des frais financiers pour cette facilité. Ces frais financiers seront fixés en fonction de la durée et du montant du crédit accordé. Cette facilité ne concerne pas les débours (voir paragraphe 19) où des conditions de paiement différentes s'appliquent.
16. Le paiement intégral doit être réalisé au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture. Si le paiement intégral n'est pas reçu à la date d'échéance, une facture de relance sera envoyée au Client qui comprendra l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 EUR (montant légal).
17. Si le paiement intégral n'intervient toujours pas, de nouvelles relances seront émises au 1er jour de chaque mois suivant. Des frais de retard de paiement et des frais administratifs supplémentaires cumulés seront ajoutés à chaque nouvelle facture de relance jusqu'à réception du paiement intégral. Le Client est tenu de payer le montant intégral correspondant à la dernière facture émise.
18. Devises et virements bancaires internationaux : tradu-SO facture en général en euros. Les paiements initiés dans d'autres devises, qui sont soumises aux fluctuations des taux de change, doivent néanmoins correspondre à l'intégralité du montant dans la devise de facturation. tradu-SO se réserve le droit d'émettre une facture rectificative pour insuffisance de recette en raison des fluctuations monétaires et des frais de transfert bancaire encourus, calculée sur la base du montant net reçu.
19. Débours : Si tradu-SO doit faire des réservations et avancer les frais de déplacement et d'hébergement avant l'événement d'interprétation (billets d'avion, navette, taxi, hôtel, etc.), ces débours seront transmis au Client séparément de la facture d'interprétation. Le Client s'engage à rembourser ces frais à tradu-SO dans les 7 jours.
20. En raison des retards qui se produisent pour certains virements bancaires internationaux, il est recommandé aux Clients de prendre les mesures appropriées pour veiller à ce que le paiement complet soit reçu à la date d'échéance.

Garanties et responsabilités

21. tradu-SO s'efforce de traduire aussi fidèlement que possible et selon les principes déontologiques de la profession et dans les délais convenus. Cependant, les traductions peuvent toujours varier sur le plan linguistique selon leur nature et objet, le public cible et le texte source. Le fait qu'il existe plus d'une interprétation du texte d'origine et qu'il pourrait être traduit différemment ne donne pas droit au Client de refuser le paiement ou de rejeter la traduction finale comme étant insatisfaisante.
22. tradu-SO n'est pas responsable des changements ultérieurs effectués par le Client à la traduction finale, quels que soient leur nature, qu'ils soient apportés au texte, à la mise en page ou mise en forme.
23. Le Client devra soulever toute question/réclamation concernant les livrables dans les 10 jours suivant leur envoi.
24. Le dépôt d'une plainte n'exonère pas le Client de ses obligations de paiement.
25. Les demandes de révision seront entreprises selon un tarif approprié devant être convenu entre le Client et tradu-SO.
26. tradu-SO décline toute responsabilité pour toute perte de bénéfices, d'affaires, de contrats, de revenus, pour tout dommages à la réputation du Client ou à son « goodwill », pour toute perte d'économies anticipées ou toute autre perte indirecte ou consécutive, ou dommage que ce soit découlant de ou en relation avec l'accord et les livrables.
27. tradu-SO n'est pas responsable des vues ou opinions présentées dans le texte d'origine ou dans les livrables. Ces vues et opinions relèvent de la seule responsabilité du Client.
28. tradu-SO n'offre actuellement pas de services de mise en page. Si le matériel d'origine comprend des images, graphiques et insertions, il est entendu que tradu-SO traite uniquement les textes.

29. Les textes originaux de ces Conditions Générales prévalent sur les versions publiées dans une autre langue.
30. Tout litige éventuel entre le Client et tradu-SO est régi par la Loi française. Le lieu de juridiction est Cahors (46).

Propriété intellectuelle

31. Le Client garantit que le texte d'origine et le livrable n'enfreignent aucuns droits de propriété intellectuelle.
32. Le Client s'engage à indemniser tradu-SO pour tous les coûts, réclamations, dommages-intérêts découlant de l'accord, y compris mais sans s'y limiter, aux temps de gestion, honoraires d'avocat et, défendra à ses propres frais toute réclamation, action ou procédure engagée contre tradu-SO, fondée sur une allégation de violation de droits de propriété intellectuelle concernant le matériel d'origine ou les livrables.
33. La propriété intellectuelle des livrables est dévolue au Client après réception du paiement complet par tradu-SO.
34. tradu-SO a le droit de conserver gratuitement une copie du texte d'origine et du livrable pour un usage professionnel interne (par exemple, en tant que futur matériel de référence). Il en va de même si le Client refuse le paiement pour les livrables ou le rejette comme non étant non satisfaisant.

Interprétation

35. Réservations : tradu-SO accepte actuellement les réservations pour : une heure (jusqu'à 60 minutes) ; une demi-journée (jusqu'à 3 heures) ; une journée complète (jusqu'à 6 heures, quel que soit l'heure de début) ; plusieurs jours consécutifs (n'excédant pas 6 heures par jour). Toutes les heures supplémentaires seront facturées à un taux horaire distinct. La facturation comprend au minimum une heure.
36. Disponibilité : Le Client est tenu de réserver un interprète au moins 72 heures avant l'événement. Un événement comprend l'emplacement, le temps, la durée et l'objet de la session d'interprétariat. Un devis et une confirmation de disponibilité seront alors envoyés au Client.
37. Acceptation : En acceptant le devis (par e-mail, téléphone, texto ou SMS, etc.), le Client est tenu par les Conditions Générales de tradu-SO.
38. Équipement : Lorsqu'un devis accepté comprend la location du matériel d'interprétation, et que l'équipement n'est pas utilisé, le tarif de location est exigible en totalité.
39. Durée d'interprétation : Le Client accepte que les durées suivantes soient facturées dans leur intégralité : briefings préalables ; durée d'interprétation ; temps morts ou attente sur place ; temps de déplacement pour rejoindre ou quitter les événements ; interprétation pendant une pause repas/rafraîchissement. L'interprète peut demander au Client de signer une feuille de présence à des fins de vérification.
40. Confort : Le Client prévoira une pause de 10 min pour chaque période de 90 minutes d'interprétation. De l'eau sera mise à disposition de l'interprète pour la durée de l'événement. Si l'interprète est d'accompagner une délégation, il est entendu qu'il séjourne dans le même hôtel et qu'il se déplace avec la délégation. Si ledit hôtel est complet, le Client accepte que l'interprète séjourne à l'hôtel le plus proche possible, de la même catégorie ou de catégorie supérieure, même si le coût résultant est potentiellement plus élevé. Dans ce cas, tradu-SO ne sera soumis à aucune restriction journalières (per diem) applicables aux membres de la délégation.
41. Heures Supplémentaires : Si l'événement dépasse 6 heures d'interprétation, le temps supplémentaire (par tranches d'une heure) sera facturé séparément au tarif standard de tradu-SO.
42. Suppléments : Les réservations faites pour les week-ends, jours fériés et entre 20h – 07h (heure de France) encourrent un supplément de 30%.
43. Préparation : Le Client accepte de fournir à tradu-SO toutes les informations et matériaux utiles dans les deux langues (l'ordre du jour, comptes rendus des réunions précédentes, brochures, rapports, discours, transcriptions vidéo, matériel de négociation, etc.) au moins 48 heures avant l'événement pour aider l'interprète à préparer la terminologie appropriée.

44. Étendue des Travaux : Au cours de l'événement, l'interprète est engagé pour la traduction orale uniquement. Si l'événement implique l'interprète dans la traduction/révision/relecture/correction sur place de documents, tradu-SO facturera également ces travaux supplémentaires. En exigeant ce service supplémentaire, il est entendu que le Client accepte de rémunérer tradu-SO pour le travail réel effectué.
45. Débours : tradu-SO émettra une facture séparée pour les débours engagés avant un événement d'interprétation.
46. Annulation par le Client : En cas d'annulation par le Client d'une réservation (devis signé par le Client, réservation par téléphone, ou confirmation de la réservation par e-mail), le Client accepte de payer 100% du montant du devis initial.
47. Annulation par tradu-SO :
 - i. Santé et Sécurité : Lorsque la sécurité et la santé du personnel et/ou des sous-contractants de tradu-SO est compromise, nous nous réservons le droit d'annuler l'accord, à tout moment, avant ou pendant l'événement. Le Client ne tiendra pas tradu-SO responsable des coûts ou dommages encourus en raison de cette annulation. Le Client sera redevable de la totalité du montant du devis.
 - ii. Maladie et/ou Accident : Si tradu-SO n'est pas en mesure de fournir les services prévus dans l'accord en raison de circonstances imprévues, telles que la maladie et/ou un accident, etc., tradu-SO déploiera, à sa discrétion, des efforts raisonnables pour prendre des dispositions alternatives sans frais supplémentaires pour le Client, ou annulera l'accord et remboursera l'acompte en totalité.
48. Force Majeure : En cas de force majeure, tradu-SO ne sera pas tenu responsable des coûts ou dommages subis par le Client du fait que tradu-SO ne soit pas en mesure de fournir ses services. Les cas de Force Majeure comprennent : une catastrophe naturelle, tsunami, inondation, glissement de terrain, tremblement de terre, incendie, explosion, guerre (déclarée ou non), des mauvaises conditions météorologiques, insurrection, émeute, blocus, terrorisme, sabotage, piraterie, épidémie, restriction de quarantaine, perturbation dans les approvisionnements en provenance des sources généralement fiables (y compris, par exemple, électricité, eau et carburant), grève, lock-out ou arrêt de travail, non-émission ou retard de délivrance de permis et action ou inaction gouvernementale, y compris, par exemple, dans le cadre d'un dédouanement.
49. Modification de l'Étendue des Services et/ou des Conditions de Travail : Dans le cas où le Client ou une tierce partie modifie les conditions de travail ou l'étendue des services d'interprétation, et que cette modification entraîne une augmentation du devis, tradu-SO se réserve le droit :
 - i. d'accepter les conditions modifiées et de facturer en conséquence un montant plus élevé, sans avoir à fournir un devis révisé
 - ii. d'annuler l'accord sans mettre en jeu sa responsabilité
 - iii. de se retirer de la session d'interprétation sans mettre en jeu sa responsabilité
50. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, et après l'acceptation du devis d'origine, tradu-SO se réserve le droit de facturer l'intégralité du montant figurant au devis et d'ajouter les débours engagés par suite de ces modifications/modification de l'étendue des services.
51. Remboursement de l'Acompte : En cas d'annulation par tradu-SO, lorsqu'un acompte a été reçu, tradu-SO remboursera l'acompte versé, déduction faite de la rémunération pour le travail déjà entrepris et/ou pour les débours engagés par tradu-SO ou pour lesquels tradu-SO est responsable en raison d'obligations contractuelles à la suite de l'annulation.
52. L'Étendue de nos Services : Il est entendu et accepté que tous les documents, schémas, e-mails échangés entre tradu-SO et le Client forment la base de l'accord, sauf indication contraire indiquée sur le devis convenu.

Dans la région de Cahors :

53. Un forfait de déplacement sera facturé pour les événements dans la région de Cahors. Les coûts de stationnement seront facturés aux frais réels.

En dehors de la région de Cahors :

54. tradu-SO facturera au Client tous les frais de déplacement et d'hébergement déboursés.
55. Lorsque les plans de voyage originaux sont perturbés en raison d'heures de travail prolongées, tradu-SO se réserve le droit de facturer au Client des frais supplémentaires d'hébergement et/ou de transport.

Déontologie

56. L'interprète de tradu-SO devra se conformer aux Codes de déontologie de la profession. tradu-SO restera neutre pendant l'événement et présentera seulement les idées, les concepts et les opinions, tels qu'indiqués par le Client. Le contenu de toutes les interprétations, ainsi que des matériaux fournis, resteront confidentiels.

Confidentialité

57. Les noms des Clients et du contenu des sessions d'interprétation demeureront confidentiels tradu-SO se réserve le droit d'utiliser les évaluations de ses Clients dans son matériel promotionnel.

Litige – Médiation de la Consommation

58. En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez.